

L'abonnement légumes 2019 vous permet de venir retirer un panier de légumes le mardi. Pour vous abo

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations concernant cet abonnement ainsi que le fonction

Abonnement légumes 2019

Inscription : En cours

Durée : 1 an

Livraison : le mardi

Dates : Chaque semaine (sauf fermeture)

Prix : 16 € pour un panier, 8 € pour un demi-panier

Principe :

Par rapport à 2018, l'abonnement 2019 aura plus de distributions avec 48 dates au lieu de 46, en effet, il y a moins de jours fériés qui tombent les mardi :

-

engagement d'un an pour stabiliser la relation avec le producteur, lui assurer de la visibilité et simplifier la gestion des abonnements,

-

48 distributions dans l'année : pas d'arrêt des distribution en été et en revanche réduction en hiver/printemps (1 semaine d'arrêt en début d'année, 1 semaines d'arrêt en mars, 1 en avril pendant les congés scolaires et 2 en fin d'année). Il s'agit de nous adapter au rythme de la nature et d'éviter les problèmes de paniers trop peu garnis à certaines périodes de l'année,

-

possibilité de report de distribution en été pour tenir compte des vacances (4 dates reportables),

-

paiement possible par année, par trimestre ou par mois pour améliorer la trésorerie du producteur (attention pour les nouveaux adhérents du fait de la période d'essai de trois mois, il n'est pas possible de payer en une seule fois mais au maximum par trimestre)

Lieux et horaires de distribution :

Une distribution aura lieu chaque semaine au Chalet Larousse, 26 avenue Pierre Larousse, le mardi de 18h30 à 20h15 (voir la [carte](#))

Les lieux, dates et horaires peuvent changer pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, si le changement pose un problème de force majeure à l'adhérent, celui-ci peut être remboursé.

Quota :

- Minimum de 30 paniers
- Maximum de 70 paniers

Modalités de paiement :

- Le paiement s'effectue par chèque au moment de l'abonnement et couvre l'intégralité de la période d'engagement d'un an (soit 768 € pour un panier et 384 € pour un demi panier pour l'année).
 - Les chèques sont rédigés à l'ordre du producteur soit « EARL les plaisirs du Jardin »
 - Les dates sur les chèques sont (à peu près) celles du début de la période de distribution. Le producteur encaisse le chèque au début de chaque période
 - Les montants indiqués correspondent à un panier et sont à diviser par deux pour un demi-panier. Voire à multiplier en cas d'abonnement pour plusieurs grands paniers.

Le calendrier de 48 semaines est découpé en mois de quatre distributions et trimestre de 12 distributions.

Trois possibilités donc existent pour le paiement :

- la périodicité annuelle (un seul chèque de 768 € pour un panier pour toute l'année),
- trimestrielle (4 chèques de 192€)
- mensuelle (12 chèques de 64€).

Attention les nouveaux adhérents ne peuvent pas procéder à un paiement annuel !

Pour un abonnement en cours d'année, il suffit de connaître le nombre de distribution restant à faire (sur le calendrier en dessous) et faire un premier chèque pour terminer la période en cours et ensuite autant de chèques que de périodes à couvrir.

Reports en été.

Il y aura des distributions chaque semaine en juillet et en août, pendant les vacances d'été. Les adhérents peuvent cependant ne pas venir à toutes les distributions. Il est possible de reporter jusqu'à **4 distributions**. Les reports devront avoir été demandés avant le 15 juin sur le site (ou par mail pour ceux qui auraient des difficultés avec le site) et devront respecter les contraintes suivantes :

- seules les dates comprises entre le 1 juillet et le 31 août peuvent être déplacées.
- ces dates doivent être déplacées sur une autre date comprise dans la même période.

Ex : M. Miam part en vacances du 20 juillet au 17 août, il ne prend pas de paniers pendant ces quatre semaines-là. En contrepartie, il prendra 2 paniers au lieu d'un, au cours de 4 autres distributions qui auront lieu entre le 1er juillet et le 19 juillet ou entre le 18 août et le 31 août.

Période d'engagement :

L'engagement couvre l'année 2019. Il ne peut être résilié que dans les cas suivants :

- à l'issue d'une période de découverte pour les nouveaux abonnés : les adhérents dont

c'est le premier abonnement bénéficiant d'une période de découverte de 3 mois pleins (le mois de leur inscription n'est pas compté dans le cas d'un abonnement « prorata »). À l'issue de cette période, ils peuvent renoncer à leur abonnement sur simple information écrite (par mail ou courrier simple au responsable des abonnements). Leurs chèques leur seront rendus. **En tout état de cause pour être pris en compte le dossier d'abonnement doit être complet et donc les chèques couvrir la période d'engagement complète jusqu'à la fin de la saison.**

- en cas de force majeure (déménagement, par exemple)·
- en cas d'accord commun du bureau et de l'agriculteur (ou uniquement du bureau, si un remplaçant est trouvé)

Contrat d'abonnement :

La demande d'abonnement est soumise à la signature d'un contrat.

La transmission du dossier d'abonnement au bureau implique en effet l'acceptation des présentes modalités de l'abonnement 2019 présentées sur le site Web et communiquées par mail comme un avenant au contrat déjà signé.

Les nouveaux abonnés doivent remplir et signer le contrat d'abonnement 2019. Ce contrat est disponible en téléchargement ci dessous.

[télécharger le contrat](#)

Modalité pratique d'abonnement :

gestion des abonnements :

Mélanie Hamon

56 rue Gallieni

92240 Malakoff

09 53 35 84 77

[Écrire à Mélanie](#)

Pour vous abonner, vous devez être adhérent pour l'année 2019. Pour adhérer à l'association reportez vous à notre rubrique [Adhérer au Miam](#) .

Lorsque vous êtes connecté sous le site avec le même identifiant que pour l'adhésion, vous avez la possibilité de demander à être abonné pour 2019 sur votre fiche. Il vous suffit de cliquer sur la croix verte de la distribution de votre choix.

Il vous faut ensuite indiquer le nombre de paniers ainsi que la taille des paniers pour lesquels vous souhaitez être abonné. Vous recevrez ensuite un mail récapitulant votre demande et vous expliquant la suite de la démarche .

Vous devez ensuite envoyer à Mélanie :

- un exemplaire du contrat d'abonnement rempli et signé si vous n'avez pas signé le contrat lors d'un abonnement précédent.
- les chèques correspondant à votre abonnement (soit 768€ au total pour un panier pendant une période complète ou 384 € pour un demi). Les chèques doivent être remplis signés et libellés correctement à l'ordre du producteur.

Ces éléments peuvent être :

- remis par courrier à Mélanie

Vous devez prendre soin de nous communiquer votre nom d'adhérent avec votre abonnement. C'est la seule solution pour nous d'être sûr de vous retrouver.

Le chèque d'adhésion peut être joint simplement à l'abonnement.

Dates des distributions ☐ :

Sur l'ensemble de l'année, il est prévu 5 semaines sans distribution : une semaine en début d'année, une pendant les vacances scolaires de mars, une pendant les vacances scolaires d'avril et deux dernières à la fin de l'année.

Tableau des distributions

tri.	mois	distrib.	date
------	------	----------	------

4	12	01/01/2019	date pré-annulée - Congés
48		08/01/2019	
47		15/01/2019	
46		22/01/2019	
45		30/01/2019	

11

44		05/02/2019	
43		12/02/2019	
42		19/02/2019	
41			
		26/02/2019	
10			
05/03/2019			date pré-annulée - Congés scolaires
40			
12/03/2019			
39		19/03/2019	
38		26/03/2019	

37

02/04/2019			
3		9	
36		09/04/2019	
35		16/04/2019	
23/04/2019			date pré-annulée - Congés scolaires
34		30/04/2019	
33		07/05/2019	
8		32	14/05/2019
31			
21/05/2019			
30			
28/05/2019			
29		04/06/2019	
7		28	11/06/2019

27	18/06/2019	
26	25/06/2019	
25	02/07/2019	report possible
2		
6	24	09/07/2019
		report possible - congés sco
23	16/07/2019	report possible - congés scolaire
22	23/07/2019	report possible - congés scolaire
21		
30/07/2019		report possible - congés scolaire
5		
20		
06/08/2019		report possible - congés scolaire
19		
13/08/2019		report possible - congés scolaire
18	20/08/2019	report possible - congés scolaire
17	27/08/2019	report possible - congés scolaire
4	16	03/09/2019
15	10/09/2019	
14	17/09/2019	
13	24/09/2019	
1		
3	12	01/10/2019
11	08/10/2019	
10	15/10/2019	
9		
22/10/2019		
2	8	29/10/2019
7		
05/11/2019		
6		
12/11/2019		
5		
19/11/2019		
1	4	
26/11/2019		
3		
03/12/2019		
2		
10/12/2019		
1	17/12/2019	
24/12/2019		Date pré-annulée - congés scolaire

31/12/2019

Date pré-annulée - congés scolaire